

PROCÈS-VERBAL

De la séance extraordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue, le 11 mars 2024, à 11 h 30, par vidéoconférence Teams.

Sont présents :

- M. Bruno Marchand, maire de la Ville de Québec, président
- M. Sébastien Couture, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
- Mme Marie-Josée Asselin, conseillère à la Ville de Québec
- M. Pierre-Luc Lachance, conseiller à la Ville de Québec

Sont également présents :

- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière
- Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative
- M. Charles-Éric Bernier, directeur de l'environnement (*à titre d'invité*)
- M. Antoine Verville, directeur de l'aménagement du territoire, du transport et de la mobilité durable (*à titre d'invité*)

Est absent :

- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président

Le président ouvre et préside la séance.

Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2024-14

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- Ajout du point 3COM) 1 - Journée sur la résilience métropolitaine

Adoptée à l'unanimité

Production d'images numériques RGBI aéroportées et réalisation d'une orthophotographie pour le territoire de la CMQuébec - Appel d'offres

Résolution n° E-2024-15

- Autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à procéder à un appel d'offres public pour la sélection d'une firme ayant pour mandat la production d'images numériques couleur aéroportées et la réalisation d'une orthophotographie;
- Autoriser la secrétaire corporative de la CMQuébec à procéder à l'ouverture des soumissions.

Référence : Rapport décisionnel du 11 mars 2024

Responsable : Géomatique et technologies de l'information

Adoptée à l'unanimité

Journée sur la résilience métropolitaine

Les membres présents discutent des activités de presse en lien avec la journée sur la résilience métropolitaine à venir.

PROCÈS-VERBAL

- 2 -

Les résolutions E-2024-14 et E-2024-15, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE